

Le groupe enoé dévoile ses ambitions dans le secteur de l'agrivoltaïsme et s'engage avec la FNO pour le développement d'un soutien à la filière de l'élevage.

Le 5 Octobre 2022, à Marseille

enoé énergie a dévoilé ses engagements pour un agrivoltaïsme durable et responsable au travers de sa Charte « Agrinoé », qui constitue les grands principes du partenariat signé avec la FNO (Fédération Nationale Ovine). Ce producteur français indépendant d'énergies vertes annonce également le dépôt d'un permis de construire pour 3 projets agrivoltaïques en Haute-Vienne s'intégrant dans le cadre d'un projet de territoire.

Depuis sa création, le groupe enoé s'inscrit durablement dans une synergie entre les énergies renouvelables et l'agriculture, une démarche soutenue par la FNO qui s'engage au travers d'un partenariat avec le développeur.

L'objectif : soutenir le développement de projets agrivoltaïques défendant des principes économiques et environnementaux au service de la filière ovine.

« Pour la FNO, l'agrivoltaïsme peut être une opportunité à saisir pour conforter l'élevage ovin et installer de nouveaux éleveurs alors que la production française d'agneaux ne couvre que 54% de la consommation. C'est dans ce sens et sur la base de la charte Agrinoé que la FNO a répondu présente pour accompagner enoé dans le développement de projets vertueux pour le monde agricole et la production d'énergie renouvelable. » indique Michèle Boudoin, Présidente de la Fédération Nationale Ovine.

À la base de ce partenariat, des engagements forts de la part d'enoé qui présente sa [charte « Agrinoé »](#).

Avec cette charte engagée, enoé affirme son ambition de devenir un des acteurs majeurs de la filière agrivoltaïque en défendant trois grands objectifs :

- Faire de l'activité agricole, du bien-être animal et de la préservation de l'environnement une priorité ;
- Contribuer à la pérennité des exploitations agricoles et développer des outils de production modernes, fiables et efficaces ;
- Lutter contre les problématiques majeures des filières agricoles.

En se référant aux recommandations de l'ADEME ainsi que celles des syndicats et des organismes agricoles, enoé définit l'agrivoltaïsme comme suit :

« Synergie positive entre production agricole et production photovoltaïque, où le projet agricole est au centre du projet et l'outil agrivoltaïque rend un ou plusieurs services à l'exploitant afin de garantir la continuité de l'activité agricole et ses performances technico-économiques sur le long terme tout en permettant une double utilisation du foncier. ».

Des premières actions concrètes illustrent l'émergence de nouveaux modèles de développement entre exploitation d'élevage et production d'énergie, avec le dépôt de 3 projets innovants dans la Haute-Vienne pour une puissance de 85,2 MWc.

Ces 3 projets s'inscrivent dans une politique de territoire, sur la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, assurant la transmission d'exploitations agricoles tout en participant au développement économique, social et environnemental local. Les centrales agrivoltaïques, techniquement conçues pour optimiser la production de fourrage et le bien-être animal, implantées sur 26 à 35% de la SAU (Surface Agricole Utile), permettent de garantir la performance technico-économique des exploitations et ainsi que le maintien de l'activité historique d'élevage du territoire.

« L'énergie solaire est une source d'énergie inépuisable, disponible au travers de multiples solutions, mais la route qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs de la PPE est encore longue. La mise en place d'une réglementation vertueuse de l'agrivoltaïsme va permettre de contribuer au développement des EnR et à la souveraineté agricole nationale. enoé a donc fait le choix de s'engager pour des solutions durables qui répondent aux multiples enjeux auxquels l'agriculture française fait face, tout en permettant l'accélération de la production d'énergie renouvelable sur le territoire national. » témoigne Anthony Haddad, Directeur Général du groupe enoé.

CONTACT PRESSE

Mathilde Cerdan
Responsable Marketing
06 33 51 86 71
mathilde.cerdan@enoe-energie.fr

À propos du Groupe enoé énergie

Créé par trois associés fondateurs experts du secteur, le groupe enoé est un producteur français indépendant d'énergies vertes et locales, maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur (design, développement, financement, construction, exploitation et maintenance). enoé est né d'entrepreneurs expérimentés et convaincus par la nécessité de respecter notre environnement, qui se sont fixés pour objectif de développer et de démocratiser des approches novatrices pour une production d'énergies renouvelables accessibles.

enoé a placé au cœur de sa stratégie l'innovation et une forte présence locale afin de répondre aux attentes d'un marché en très forte croissance : contrats d'achat long terme (PPA) pour les entreprises afin de sortir du cadre des subventions, agrivoltaïsme pour les agriculteurs, optimisation des surfaces occupées pour la collectivité... les solutions sont variées et garantissent toutes une électricité « 100 % verte » directement issue de la production d'enoé.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.enoe-energie.fr/>